

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/074/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3^{ème} répartition 2023.

23-39952-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant 41 900 Euros (quarante et un mille neuf cents Euros) dont 1 500 Euros (mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Sont annexés à ce rapport, la convention et l'avenant des associations de notre secteur subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°23/0218/VDV DU 05 MAI 2023
VU LA DELIBERATION N°21/0783/VDV DU 10 NOVEMBRE 2021
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la troisième répartition de crédits de l'année 2023 à hauteur de 41 900 Euros (quarante et un mille neuf cents Euros) dont 1 500 Euros (mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers	Association	Adresse	Avenant	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
011616	Association Musicale Socio-Culturelle AMSC	1 allée des Pinsons Beaumont 13012 Marseille	Avenant n°1 à la Convention 23/80666	EX021850	500	Achat d'un copieur couleur
N° en cours de création	Association Marseillaise Intergénérationnelle pour la Solidarité et la Culture	4e Etage Bat D1 Résidence les Comtes Nord 3 boulevard des Bouires 13012 Marseille		EX022764	1 000	Achat d'étagères et de frigidaires

ARTICLE 2 Sont approuvés la convention et l'avenant ci-annexés des associations subventionnées de notre secteur.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention et avenant.

ARTICLE 3 Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 41 900 Euros (quarante et un mille neuf cents Euros) dont 1 500 Euros (mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur.

Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2023 et suivants : natures 20421 et 20422, fonction 025, service 03032.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**